



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1114) DE MISE A
DISPOSITION DES SALLES MESSIAEN,
SOSTENUTE, BERLIOZ ET POLE
DOCUMENTAIRE A L'ASSOCIATION
«L'ORCHESTRE OSTINATO», A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-344
EN DATE DU 16 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son président Monsieur Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt, d'utiliser les locaux pour des auditions, dans les salles Messiaen et Sostenuto, le 23 septembre de 9h00 à 16h45 et le 9 octobre 2025 de 9h00 à 14h30 ; pour des répétitions au Pôle documentaire (sans percussion), le 16 septembre de 9h30 à 13h00 et le 19 septembre de 9h30 à 12h30 et le 22 janvier 2026 de 9h00 à 16h30 ; dans la salle Berlioz, les 27 octobre et 24 novembre de 9h30 à 16h30, les 25 novembre 2025 et le 8 janvier de 9h00 à 16h00, le 9 janvier de 9h30 à 17h00 et le 23 janvier 2026 de 9h00 à 16h30 ; pour des masterclasses, dans la salle Berlioz, le 13 novembre 2025 de 9h30 à 14h00 et les 12 et 13 janvier 2026 de 9h30 à 16h00, au Pôle documentaire, le 11 décembre de 9h30 à 16h00 et le 12 décembre 2025 de 9h00 à 13h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « L'Orchestre Ostinato » représentée par son président Monsieur Laurent OULES, dont le siège est situé 73 rue du Château 92100 Boulogne-Billancourt, une convention de location de salles pour un montant de 1 120,91 € T.T.C (mille cent vingt euros et quatre-vingt-onze centimes), afin d'utiliser les locaux par l'Association pour des auditions, dans les salles Messiaen et Sostenuto, le 23 septembre de 9h00 à 16h45 et le 9 octobre 2025 de 9h00 à 14h30 ; pour des répétitions au Pôle documentaire (sans percussion), le 16 septembre de 9h30 à 13h00 et le 19 septembre de 9h30 à 12h30 et le 22 janvier 2026 de 9h00 à 16h30 ; dans la salle Berlioz, les 27 octobre et 24 novembre de 9h30 à 16h30, les 25 novembre 2025 et le 8 janvier de 9h00 à 16h00, le 9 janvier de 9h30 à 17h00 et le 23 janvier 2026 de 9h00 à 16h30 ; pour des masterclasses, dans la salle Berlioz, le 13 novembre 2025 de 9h30 à 14h00 et les 12 et 13 janvier 2026 de 9h30 à 16h00, au Pôle documentaire, le 11 décembre de 9h30 à 16h00 et le 12 décembre 2025 de 9h00 à 13h30 .

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251016-Imc1H13570H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/10/2025
Date de Publication : 16/10/2025